

LA PRISON
DE WORMWOOD-SCRUBS

ET
LES CONSTRUCTIONS PÉNITENTIAIRES
EN ANGLETERRE

*Rapport présenté au Conseil Supérieur des Prisons,
dans la séance du 26 janvier 1880 (1).*

En réponse à quelques questions sur la construction des prisons cellulaires en Angleterre, l'honorable Président des inspecteurs généraux, sir Edmond Du Cane, me faisait l'honneur de m'écrire, à la date du 26 mars dernier : « J'ai le plaisir de vous envoyer deux listes qui vous montreront le coût de plusieurs de nos prisons. Vous trouverez que nous avons fait de grandes économies en les construisant par le travail des prisonniers. Comparez le coût de celles qui ont été exécutées par les autorités locales, à l'entreprise, avec celles qui ont été exécutées sous la direction du gouvernement, par le moyen des prisonniers. »

Effectivement cette comparaison me fit voir que les prisons construites d'après ce dernier mode avaient à peine coûté les deux cinquièmes de ce qu'avaient coûté les autres.

L'idée de demander au travail des prisonniers la main-d'œuvre nécessaire à la construction des prisons et de réaliser ainsi d'importantes économies frappa tellement les membres du Bureau

(1) Ce rapport a été, dans la séance du 26 janvier dernier, l'objet d'une discussion dont il sera rendu compte dans le prochain numéro du *Bulletin*.

de la Société générale des Prisons auxquels la réponse de sir E. Du Cane fut communiquée, qu'ils crurent devoir la signaler à M. le Ministre de l'Intérieur ; leur président, l'honorable M. Dufaure, le fit en ces termes :

« M. le Major du Cane, surintendant général des prisons de la Grande-Bretagne, répondant à la demande de renseignements que lui a fait parvenir la Société, nous fait connaître que le prix moyen de la cellule, qui paraît être de 3,600 francs pour les prisons construites par l'État dans les conditions ordinaires, s'est abaissé jusqu'à 730 francs en moyenne par cellule, pour certaines maisons édifiées suivant un nouveau système, et il indique que la cause de cette considérable diminution tient à ce qu'on a employé le travail des condamnés pour l'édification de ces pénitenciers.

» Serait-il impossible de suivre en France un exemple qui a produit de semblables résultats ?

» Les tentatives faites à différentes reprises par l'administration pénitentiaire, notamment à Nantes, pour utiliser le travail des prisonniers à des travaux publics, même en dehors de la prison, nous donnent lieu de croire qu'elle ne verrait pas d'obstacles absolus à ce que ce système fût, sinon appliqué, du moins mis à l'étude.

» Un grand nombre de condamnés sont employés, en Algérie, à des travaux extérieurs, en général agricoles. En Corse, c'est également le travail extérieur qui est la base du régime des pénitenciers établis à Castelluccio, Chiavari et Casabianda.

» Si quelques inconvénients ont pu naître de la demi-liberté qui est la conséquence inévitable de ce système, ces inconvénients seraient moindres, s'agissant d'un travail exécuté sur une surface restreinte et facile par conséquent à surveiller. Ils pourraient même être complètement évités si les condamnés n'étaient employés qu'après l'édification du mur d'enceinte de la nouvelle prison.

» L'État devrait, à la vérité, faire un sacrifice, celui de l'abandon du produit ordinaire du travail des condamnés. Mais ce produit est si faible pour les prisons départementales et l'avantage de diminuer dans de larges proportions une dépense dont l'État supporte une part importante, serait si grand, qu'il ne semble pas que ce puisse être une objection sérieuse.

» Nous vous serions donc reconnaissants de vouloir bien faire étudier cette importante question ».

C'est en effet, Messieurs, une question d'un incontestable intérêt ; j'ai voulu profiter d'un récent voyage à Londres pour l'étudier sur place. En vous demandant la permission de vous soumettre les résultats de cette étude, j'ose espérer ne pas abuser de votre bienveillante attention.

J'eus l'honneur d'être reçu par sir Edmond Du Cane. Cet honorable fonctionnaire, qui est aujourd'hui le chef de l'Admi-

nistration pénitentiaire en Angleterre, après avoir confirmé de vive voix les renseignements qu'il m'avait donnés par écrit, voulut bien me proposer de voir par moi-même les prisonniers à l'œuvre et de visiter la grande prison de Wormwood-Scrubs, qu'ils sont en train d'édifier dans un faubourg au nord de Londres.

La prison de Wormwood-Scrubs est destinée aux condamnés à la *servitude pénale*. Cette peine, vous le savez, s'applique aux infractions les plus graves et correspond à la fois à nos peines de la réclusion et des travaux forcés. Elle dure pendant sept années au moins et peut s'étendre à perpétuité. Elle se divise en plusieurs périodes. Pendant la première, les condamnés sont enfermés, à Londres même, dans la prison de Pentonville et soumis indistinctement, pendant neuf mois, au régime de la séparation de jour et de nuit. Après cette première épreuve, ils sont répartis entre les divers établissements de servitude pénale situés sur différents points du territoire et soumis à un régime qui comporte, d'une part, la séparation cellulaire pendant la nuit, les repas, les récréations et les jours fériés, et d'autre part, le travail en commun pendant le reste du temps. Ce régime est progressif; il admet trois catégories dans lesquelles la situation du prisonnier s'améliore successivement, mais que celui-ci ne peut franchir qu'en obtenant, par sa bonne conduite, un certain nombre de marques ou de bons points. Les marques peuvent également permettre d'abrèger la durée de la peine et de conquérir la libération préparatoire. Elles sont utiles même aux condamnés à perpétuité, car, tous les vingt ans, la sentence qui les frappe, doit être révisée et peut être rapportée. Enfin, deux mois avant l'expiration de leur peine, les prisonniers sont reconduits à Londres, dans la prison de Milbank, pour y attendre en cellule le moment d'en sortir et l'effet des mesures prises, soit par l'administration, soit par la Société Royale de patronage, pour assurer leur placement.

La nouvelle prison doit être une de celles dans lesquelles les condamnés à la servitude pénale sont envoyés au sortir de Pentonville. Elle en renfermera 1,400, c'est-à-dire qu'indépendamment des bâtiments destinés à l'administration, aux cultes, aux services généraux et aux ateliers, elle contiendra 1,400 cellules dans lesquelles les détenus devront passer tout le temps qu'ils ne consacreront pas au travail. Elle se composera d'une vaste enceinte entourant une superficie de vingt-deux arpents anglais par un mur de 18 pieds de haut, muni de postes d'ob-

servation. Quatre bâtiments en forme de quadrilatère, construits en briques et en fer, placés parallèlement les uns aux autres, occuperont le centre de cette enceinte. Chacun d'eux sera d'une longueur de 385 pieds, sur une largeur de 44 pieds, et couvrira une superficie de 17,000 pieds carrés. Il sera muni de tous les appareils nécessaires à la distribution de la chaleur, du gaz et de l'eau. Il contiendra 350 cellules. Ces cellules auront une capacité de 819 pieds cubes; elles seront placées face à face, sur deux rangs parallèles et formeront quatre étages, à balcons intérieurs, reliés par un escalier en fer s'élevant au centre de la nef. Dans cette nef, d'immenses verrières placées à chaque extrémité, montant à toute hauteur, répandront à profusion l'air et la lumière.

Une galerie à rez-de-chaussée, ouverte à l'une des extrémités de ces quatre bâtiments, les unira et les mettra en rapport avec des édifices élevés dans l'espace laissé libre entre chacun d'eux, édifices destinés aux cultes et aux services généraux (cuisine, buanderie, magasins, etc.).

En face de cette galerie, à l'autre extrémité des bâtiments cellulaires, mais sans communication directe avec eux, seront placées les constructions nécessaires à l'habitation du gouverneur, à ses bureaux et au logement de ses subordonnés.

Enfin, tout à l'entour, le long du mur d'enceinte, seront distribués les chantiers, hangars et fourneaux servant à l'industrie qui s'exercera plus tard dans la prison, c'est-à-dire à la fabrication de la brique, objet d'un commerce immense et d'un emploi presque unique dans les constructions de la ville de Londres.

Le motif qui a fait préférer, pour la construction de cette prison, la forme d'un rectangle à celle d'une étoile observée à Pentonville et dans les grands pénitenciers du continent, c'est à la fois le désir de perdre le moins de terrain possible et celui d'aérer plus directement et plus largement les bâtiments cellulaires. Ce dernier point était d'autant plus à considérer que les cellules, munies de fenêtres à ouverture très étroite, doivent recevoir principalement l'air qui leur est nécessaire, de la nef intérieure.

Tel est l'immense édifice qu'élèvent en ce moment, sous la direction d'un ingénieur de l'État, les condamnés à la servitude pénale. La matière première est mise à leur disposition, mais la main-d'œuvre libre ne leur vient pas en aide pour transformer en briques ou en tuiles, en planches ou en madriers, en poutres, en boulons, en clous, en serrures ou même en timbres à son-

neries, la terre, le bois et le fer qu'on apporte sur leurs chantiers.

La prison de Wormwood-Scrubs est loin d'être achevée.

Il y a cinq ans environ, onze condamnés sortaient d'un des établissements de Londres, sous la conduite d'un gardien ; ils venaient tracer et empierrier un chemin destiné à relier à la grande route un terrain de 22 arpents distant d'un demi-kilomètre environ, dont l'administration venait de faire l'acquisition pour y construire la prison. Bientôt un entrepreneur libre apportait, par ce chemin, assez de matériaux pour entourer la moitié du terrain d'une clôture en bois bitumé haute de douze pieds, et pour y construire des baraquements cellulaires capables de loger deux cents ouvriers. Ces baraquements, également en bois recouvert d'un certain enduit bitumé, étaient munis de l'eau et du gaz nécessaires ; leurs cellules offraient un logement à la fois convenable et sûr ; leur solidité était telle qu'à l'heure présente, ils sont absolument intacts et peuvent aisément recevoir une destination nouvelle.

Clôture et baraquement représentaient une dépense de soixante mille francs environ.

Ces travaux préparatoires terminés, l'entrepreneur et ses ouvriers se retirèrent, faisant place à deux cents condamnés, placés sous la direction d'un gouverneur, de ses lieutenants, de vingt gardiens, et mis à la disposition de l'ingénieur de l'État.

Les travaux définitifs commencèrent aussitôt.

Les condamnés, divisés en équipes de trente hommes, furent répartis entre divers ateliers.

Les uns fabriquèrent la brique et la tuile, à raison de 3,700 par jour, allant chercher au dehors la terre dont ils avaient besoin.

D'autres taillèrent la pierre, préparèrent les charpentes et les pièces de fer.

Puis des maçons, des couvreurs et des peintres mirent en œuvre les matériaux ainsi préparés.

Les condamnés, au préalable, avaient élevé d'autres baraquements pour loger le Directeur et son personnel, l'ingénieur et ses bureaux, les ateliers et les machines qui devaient fonctionner à couvert.

Lorsque le premier bâtiment cellulaire fut ainsi construit : muni de tous ses appareils, de tous ses meubles (lesquels avaient été fabriqués dans des prisons de Londres), de nouveaux

condamnés vinrent occuper les 350 cellules qui leur avaient été construites par leurs camarades et se joindre à eux pour poursuivre avec plus de rapidité les travaux commencés.

Un second bâtiment cellulaire fut bientôt prêt à recevoir ceux qui habitaient encore dans les baraquements primitifs, lesquels furent aussitôt transformés en chapelle provisoire.

Avant de construire le troisième bâtiment, on crut devoir élever environ la moitié du mur d'enceinte définitif, de façon à enclore les deux premiers sur trois de leurs côtés ; puis on reporta, sur l'autre partie du terrain, les clôtures provisoires devenues inutiles ; de sorte qu'à présent ce qui existe de la prison se trouve séparé du chantier.

On construit en ce moment le troisième bâtiment cellulaire, qui doit être aujourd'hui fort avancé. Il reste à terminer ce bâtiment, à élever le quatrième, la chapelle, les communs, le logement du gouverneur et de l'administration, enfin à compléter l'enceinte définitive et ses accessoires. On estime que trois ou quatre années seront nécessaires pour achever ces constructions, et faire de la prison de Wormwood-Scrubs un établissement de premier ordre.

En visitant des travaux poursuivis avec tant d'activité, j'avais peine à me figurer que ces ouvriers, qui travaillaient en silence, sans perdre un instant, dans un ordre admirable, étaient peut-être les plus grands malfaiteurs de la Grande-Bretagne. Sans leur costume, où sont imprimés les marques de leur servitude, j'aurais bien vite oublié que j'étais en face de prisonniers construisant leur prison. Cependant je témoignai ma surprise que l'administration ait pu former, avec de tels hommes, un personnel aussi habile et aussi varié :

« Les 570 condamnés qui travaillent en ce moment, me répondit l'intelligent et dévoué gouverneur à l'obligeance duquel je dois tous ces renseignements, ont été triés soigneusement parmi les plus valides et les plus jeunes ; ils ont tous de dix-huit à quarante ans ; on les a pris sans tenir compte de la nature et de la durée de leur peine ; il y en a plusieurs condamnés à perpétuité. Il n'a pas été difficile de trouver parmi eux des charpentiers, des menuisiers, des serruriers, des mécaniciens et même des couvreurs tout formés et n'ayant besoin d'aucun apprentissage. Les briquetiers et les maçons sont les seuls que nous ne puissions trouver en assez grand nombre. Or, en ces parties, il suffit de

six mois pour faire un bon ouvrier. Cependant si, parmi les condamnés, quelques-uns sont reconnus impropres aux travaux du bâtiment, on leur donne une occupation plus sédentaire. Ils restent dans leurs cellules, dont la porte demeure ouverte pendant les heures de travail, et dans laquelle ils s'appliquent spécialement à l'industrie de la chaussure. On commence par employer le condamné comme manœuvre. Il transporte la terre, les briques, les autres matériaux. Puis on le fait travailler à côté d'un plus habile, dont il devient l'aide et près duquel il apprend facilement son métier : il faut six mois pour former un excellent maçon. »

Cet étrange personnel est, paraît-il, plus facile à diriger que des ouvriers libres. Il n'y a ni contestations, ni grève, ni mauvais vouloir à redouter. Les condamnés sont, bien entendu, placés sous l'autorité du gouverneur, secondé par des officiers subalternes et des gardiens. On donne un gardien par dix hommes, et c'est parmi les gardiens que sont choisis les chefs d'équipe. Ceux-ci ont habituellement sous leurs ordres trente ouvriers dont ils sont responsables : ils surveillent leur conduite et sont chargés de les punir ou de les récompenser. Ils vont les chercher dans leurs cellules, les y ramènent aux heures de repas ou de récréation et les y enferment le soir. Ils n'ont pas d'armes. Les autres gardiens sont employés aux différents services intérieurs et spécialement à la garde de la prison. Dans ce cas, ils sont placés en faction soit sur les murs d'enceinte, soit sur la ligne idéale qui, d'un côté, sépare seule le chantier de la campagne. Il n'y a pas de poste de soldats. Quatorze carabines constituent tout l'armement de la place. Il est vrai qu'à l'aide du télégraphe, il serait aisé de faire venir promptement des renforts de Londres, si quelque rébellion se produisait pendant le jour ; la nuit, chacun étant verrouillé dans sa cellule, un tel danger n'est pas à craindre.

Les travaux sont dirigés par l'ingénieur et des contremaîtres libres. Mais tous les ordres doivent être transmis par l'intermédiaire des gardiens chefs d'équipes.

La surveillance paraît ainsi fort aisée. Les évasions sont extrêmement rares. Comme elles ne peuvent se produire que pendant le jour et aux heures de travail, il est bien difficile que celui qui tente de s'évader, échappe soit à son chef d'équipe, soit au factionnaire devant lequel il doit passer pour sortir de l'enceinte. Les

factionnaires ont ordre de faire feu à la seconde sommation. Les prisonniers le savent. Ils connaissent aussi le châtiment très dur qui les attend : c'est la cellule de rigueur pendant six mois, avec le terrible *chat à neuf queues*, les fers aux pieds, puis le costume jaune et brun qui les livre pendant des années à la risée de leurs compagnons, — sans compter la perte de leurs marques et de l'espérance de voir jamais diminuer la durée de leur peine ! L'administration est donc suffisamment armée contre les tentatives d'évasion pour ne pas craindre de témoigner aux condamnés une certaine confiance : elle va jusqu'à laisser ceux qui approchent de l'époque de leur libération, travailler sans surveillants et même sortir de la clôture pour exécuter certains ouvrages ou chercher certains matériaux. En général, les condamnés se montrent très fiers de cette confiance, et, loin d'en vouloir abuser, sont plutôt disposés à signaler ceux de leurs camarades qui pourraient nourrir de mauvais desseins.

Il est difficile d'obtenir des hommes, par la force et l'intimidation, le dévouement et même l'obéissance. Le travail servile passe pour moins productif que le travail volontaire ; et cependant, au dire de leurs chefs, ces condamnés sont meilleurs ouvriers que ne le sont en général les travailleurs libres.

A quel mobile obéissent-ils donc ? Quelle est la cause de l'activité qu'ils déploient, de la docilité dont ils font preuve ?

Ce n'est pas l'espoir du gain ; leur travail n'est pas rémunéré ; s'ils touchent un salaire, ce salaire est insignifiant et ne peut leur être d'aucune utilité présente. En effet, les condamnés de la première classe, reçoivent, quand ils ont obtenu leur moyenne de bons points, 1 fr. 25 c. par mois ; ceux de la deuxième, 1 fr. 85 c. et ceux de la troisième, 3 fr. 10 c. Ces primes ne leur sont jamais remises. Elles sont simplement inscrites à leur compte, et forment un pécule qui, lorsqu'ils sortent de prison, est confié à la société de patronage pour l'employer elle-même au mieux de leur intérêt. L'administration anglaise n'admet pas aujourd'hui qu'un condamné puisse jamais avoir de l'argent à sa disposition et ne lui laisse pas la possibilité d'en dépenser. Elle a de tout temps prohibé la cantine. Le régime est le même pour tous et personne ne peut le rendre meilleur à prix d'argent. Les condamnés ne pourraient donc employer honnêtement l'argent laissé à leur disposition ; aussi n'en doivent-ils jamais avoir.

Non, ce n'est pas à l'aide du salaire et de ses abus ; ce n'est

pas à l'aide de la cantine, cette image affaiblie, sans doute, mais fidèle du cabaret où la plupart d'entre eux se sont perdus, que l'administration anglaise fait comprendre aux condamnés la nécessité du travail et leur en fait contracter l'habitude. Les moyens d'action très efficaces qu'elle emploie, elle ne les cherche pas ailleurs que dans le *système des marques*.

En arrivant dans la maison de Servitude pénale déjà dompté, sinon transformé par un séjour de neuf mois dans une cellule, le condamné se voit soumis à un régime extrêmement dur, dans lequel on ne lui accorde que le minimum du confortable et de la nourriture qu'il n'est pas possible de lui refuser. Il sait qu'il restera indéfiniment soumis à ce régime, si sa conduite, sans même être mauvaise et l'exposer à se voir replacé dans la cellule d'où il sort, n'est cependant pas satisfaisante. Mais il sait aussi qu'il dépend de lui de rendre sa condition meilleure, que s'il se conduit bien, si, par sa soumission et son activité, il obtient le nombre de bons points fixé par le règlement, il passera dans une catégorie moins pénible. Il sait que plus vite il gagnera ce nombre de bons points, plus tôt il sera soulagé; qu'aucun de ses efforts ne sera perdu; que tout ce qu'il fera de bien sera noté, et lui vaudra une récompense. Il sait en outre que les bons points doivent, non seulement rendre pour lui la prison moins dure, mais aussi, après un certain temps, lui permettre d'être mis conditionnellement en liberté et de voir diminuer ainsi du quart la durée totale de sa peine; qu'enfin, après sa libération, ils lui mériteront l'assistance de la société de patronage dont le règlement est sans cesse affiché sous ses yeux.

C'est par ce système gradué de récompenses; c'est en faisant des condamnés les arbitres de leur propre sort; c'est en attachant un intérêt immédiat et certain à leur bonne conduite, que l'administration anglaise exerce sur eux l'influence dont j'ai constaté à Wormwood-Scrubs les remarquables effets: elle parvient ainsi à en faire de très bons ouvriers sans leur donner d'argent, et se procure gratuitement la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution de ses travaux.

J'ai examiné les livrets tenus par les deux premiers chefs d'équipe que j'ai rencontrés; j'y ai constaté que si, au début de leur captivité, les condamnés n'atteignent pas uniformément la moyenne des marques qu'ils doivent obtenir chaque jour, tous y parviennent au bout de très peu de temps, et que, bientôt

même, le plus grand nombre gagnent le maximum. Il va de soi que les punitions sont extrêmement rares.

Je ne saurais vous dire, Messieurs, à quel point ce système m'a frappé par son côté moral et vraiment pénitenciaire; comme il m'a semblé propre à relever le criminel, à lui donner des habitudes d'ordre, de travail, de discipline; comme il m'a paru justifier ce fait important que signale la statistique anglaise, depuis quelques années: un abaissement notable dans le chiffre de la grande criminalité.

Mais ce n'est pas sur ce point que je dois insister. Il faut que je me borne à appeler votre attention sur les avantages économiques très considérables que l'administration anglaise trouve dans l'emploi qu'elle fait ainsi du travail des condamnés.

Ces avantages sont de plusieurs sortes.

En Angleterre, l'industrie libre a souvent, comme en France, critiqué l'usage que le gouvernement fait du travail des prisonniers et répété des plaintes plus ou moins justifiées sur la concurrence dont elle prétend souffrir. Lorsque le gouvernement consacre la main-d'œuvre dont il dispose à l'exécution d'un travail exceptionnel, il ne saurait ainsi troubler l'équilibre du marché local et s'il n'accorde pas aux ouvriers libres les bénéfices qu'il aurait pu leur procurer en les employant, il ne leur fait aucun tort et ne diminue en rien leur salaire habituel.

Si cette manière d'utiliser le travail des prisons ne cause aucun préjudice aux ouvriers libres, elle est pour les condamnés eux-mêmes d'une incontestable utilité. Elle leur permet ou de se livrer, pendant leur captivité, à leurs travaux habituels, ou d'apprendre un métier dont ils sont certains de pouvoir tirer parti après leur libération. Partout, en effet, un maçon, un briquetier, un serrurier peut trouver du travail; tandis qu'un ouvrier en boutons de nacre ou en bouts de parapluies aura toujours la plus grande difficulté à gagner sa vie.

Mais ces considérations mêmes, si sérieuses qu'elles fussent, n'étaient pas encore ce qui m'avait déterminé à voir les travaux de Wormwood-Scrubs. Je voulais examiner si le mode de construction employé procurait au gouvernement anglais une réelle économie.

Le gouvernement anglais ne s'est pas engagé dans cette voie sans y avoir mûrement réfléchi. Cette question est pour lui d'une grande importance depuis que l'acte du 12 juillet 1877 a

mis à sa charge, moyennant une contribution obligatoire des bourgs et des comtés, la construction ou l'appropriation de toutes les prisons locales suivant le système cellulaire. Ces prisons dont, à l'heure actuelle, la transformation ne peut tarder à être complètement accomplie, avaient été, jusqu'en ces derniers temps, construites par des entrepreneurs libres. On parvenait à les édifier dans des conditions de bon marché assez favorables, surtout si on considère que la main-d'œuvre, les matériaux, les terrains sont, en Angleterre, beaucoup plus chers qu'en France, tout au moins d'un cinquième. Il résulte des renseignements officiels qui m'ont été fournis, que les dernières prisons cellulaires, édifiées ainsi par les autorités locales, représentent une dépense moyenne de 4,600 francs par cellule, chiffre qui, pour les prisons élevées par le gouvernement, à l'aide de l'entreprise, s'abaisse à 3,600. L'une des dernières prisons construites de cette manière, celle de Saint-Albans dans le Herfordshire, petite prison de 98 cellules que j'ai visitée et que je considère comme un des spécimens les plus complets et les plus satisfaisants d'établissement cellulaires, a coûté 3,800 francs. Or la dépense totale, terrain compris, de la prison de Wormwood-Scrubs, construite à l'aide du travail des condamnés, ne fera ressortir la cellule qu'au prix de 1,050 francs.

Il est donc avéré, ainsi que je l'indiquais au début de cette étude, que ce mode de construction réalise au profit du gouvernement anglais une économie des trois cinquièmes!

Et cette assertion se trouve confirmée par d'autres chiffres qui m'ont été également fournis par l'administration anglaise. La prison de Wormwood-Scrubs n'est pas la seule qui ait été construite par les condamnés. On m'en a indiqué cinq autres, renfermant 999 cellules, élevées tout récemment, en même temps que six prisons construites à l'entreprise renfermant elles-mêmes 1,441 cellules. Pour ces établissements, les chiffres donnés ne représentent que le prix de construction, indépendamment de la valeur du terrain. Mais il n'importe guère, les termes de comparaison restant les mêmes. Ainsi, en 1865, à la prison de Portsmouth élevée à l'entreprise, la cellule ressort à 1,825 francs; à la prison de Portland, élevée par les condamnés, elle ne ressort qu'à 525. Dans la grande prison de Pentonville, on a ajouté de nouvelles cellules, en 1867, à l'entreprise, en 1871, par le travail des condamnés: les premières ont coûté 1,700, les secondes 975, etc. En résumé les 1,441 cellules construites à l'entreprise représentent une dépense moyenne de

3,484 francs pour chacune, tandis que les 999 construites par les condamnés ne reviennent qu'à 730 francs.

D'après ce dernier tableau, la dépense des constructions faites par les condamnés n'atteindrait pas le quart de la dépense des constructions faites à l'entreprise. Mais il ne faut pas oublier que ces chiffres ont été établis abstraction faite du prix du terrain, qui, étant le même dans les deux hypothèses, rend la différence moins grande sur la dépense totale, et doit la ramener à la proportion de 3/5 précédemment indiquée.

Enfin ce tableau démontre que ce n'est pas seulement à de grands établissements tels que celui de Wormwood-Scrubs que le gouvernement anglais applique ce procédé si avantageux pour ses finances, mais aussi à de petites prisons telles que celles de Portland, qui ne contient que 42 cellules, ou à des prisons moyennes, telles que celle de Fulham, qui en contient 144.

Il est donc certain qu'en Angleterre, l'emploi du travail des condamnés aux constructions pénitentiaires est une chose possible et que ce procédé y est, pour les finances de l'État, la source d'une économie considérable.

Bien que l'Angleterre ait fort avancé la transformation de ses anciennes prisons, cette question ne laisse pas d'avoir pour elle un intérêt considérable. Mais combien plus considérable encore cet intérêt serait-il pour la France, si, appliquant à nos bâtiments pénitentiaires un procédé analogue, nous pouvions réduire de moitié la dépense prévue pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875 et dire aux départements, propriétaires de leurs prisons: l'État vous propose d'être votre entrepreneur avec un rabais de 60 p. 100!

Ce procédé n'est pas usité seulement en Angleterre: M. Beltrani Scaglia, directeur général des prisons italiennes, se propose de l'employer en Italie pour la construction des maisons d'arrêt et compte réaliser ainsi de grandes économies. Il estime qu'en employant le travail des prisonniers, les prisons cellulaires ne coûteraient pas plus de 2,000 francs par cellule. Déjà les condamnés ont fait des travaux importants dans les établissements pénitentiaires de Brindisi, Nisida, Granatello, Cagliari, Ancône, et ils ont créé tout l'établissement de la Pianosa. M. Beltrani Scaglia cite, dans son ouvrage si remarquable sur la réforme pénitentiaire en Italie, l'exemple d'autres nations. Ainsi, en Amérique, la prison de Sing-Sing a été construite par les prisonniers; il en

est de même de la prison de Rendsburg, en Prusse, et de celle de Noremberg, en Bavière. Actuellement, en Suède, les condamnés travaillent à la construction de la prison de Langholmen.

Je me garderai bien cependant d'affirmer qu'il soit possible d'employer ce procédé en France; je me garderai bien de chercher par quels moyens pratiques notre administration pourrait le mettre en œuvre, et suivre l'exemple que donne l'administration anglaise, avec tant de succès et depuis plus de dix ans; pour cela je suis loin d'avoir la compétence nécessaire.

Je me borne à remplir ce que je pense être mon devoir. Je signale à la haute sollicitude de mes collègues un fait certain, positif, dont j'ai acquis la connaissance personnelle et je prends la liberté de leur dire: « Si vous pensez, comme moi, que ce fait soit d'une importance capitale, qu'il soit digne de vos réflexions, qu'il mérite, en tout cas, un examen attentif de la part d'hommes d'une compétence plus spéciale, appelez sur lui l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur et demandez-lui d'en faire l'objet d'une étude approfondie. »

FERNAND DESPORTES,
avocat à la Cour de Paris,
membre du Conseil supérieur des Prisons.

ENQUÊTE

SUR

LES PRISONS CELLULAIRES

ET LA DÉPENSE

NÉCESSAIRE A LEUR CONSTRUCTION

RÉPONSES

(Suite)

Grande-Bretagne.

A. — LETTRE DE M. LE COLONEL DU CANE, PRÉSIDENT DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX DES PRISONS DE LA GRANDE-BRETAGNE, A M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

26 mars 1879.

Monsieur et cher collègue,

J'ai le plaisir de vous envoyer deux listes qui vous montreront le coût de plusieurs de nos prisons.

Vous trouverez que nous avons fait de grandes économies en les construisant par le travail des prisonniers. Comparez le coût de celles qui ont été exécutées, par concours, par les autorités locales, avec celles qui ont été exécutées sous la superintendance du gouvernement, par moyen des prisonniers.

Les cellules sont, dans les prisons sur lesquelles je vous envoie ces renseignements, entièrement de brique ou de pierre. Dans quelques-unes de nos prisons qui sont affectées aux convicts employés aux travaux publics, ces cellules ne sont que des compartiments dans lesquels les prisonniers dorment et mangent en séparation et sont, dans ce cas, moins grandes que celles qui se trouveront dans ces listes.

Je vous conseille, Monsieur, de faire vos réformes dans les constructions des prisons, *graduellement*. Il nous a fallu plusieurs